

TEST D'APTITUDE AU SAUVETAGE AQUATIQUE

Session
2025

CAPEPS ET AGRÉGATION EPS
ACADÉMIES DE CRÉTEIL - PARIS - VERSAILLES

INSCRIPTIONS

16 décembre 2024

31 janvier 2025

inscynetpro.siec.education.fr



Qui est concerné ?

- Les candidats à l'agrégation d'EPS, au CAPEPS et au concours correspondant de l'enseignement privé.
- Les fonctionnaires de catégorie A candidats à un détachement dans le corps des professeurs d'EPS.
- Les candidats au recrutement en tant qu'agent contractuel recrutés pour enseigner l'EPS.

Si vous disposez d'un titre équivalent, vous n'avez pas à passer ce test.

Pour plus d'informations

Circulaire n° 2019-100 du 1-7-2019 relative aux modalités d'organisation du test d'aptitude de sauvetage aquatique

Circulaire d'organisation disponible sur <http://inscynetpro.siec.education.fr>